



FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE DE LA METALLURGIE

9 rue Baudoin – 75013 PARIS

tél. 01 53 94 54 00 - fax. 01 45 83 78 87

www.fo-metaux.org - contact@fo-metaux.fr

PRESSE - INFORMATION

METALLURGIE : ACCORD NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE

Après le retrait, à sa demande, de la référence au Pacte de Responsabilité, la Fédération FO Métaux donne un avis favorable au projet d'accord national relatif au développement de l'alternance dans la métallurgie. Sa position définitive sera donnée après la réunion de sa commission administrative du 24 octobre prochain.

L'accord prévoit de nouveaux objectifs quantitatifs et qualitatifs concernant l'alternance dans la branche, après avoir rappelé l'action constante de celle-ci en la matière :

- Accord du 7 mai 2009 relatif à des mesures urgentes pour l'emploi prévoyant à l'époque un maintien du nombre des contrats en alternance à 35 000 ;
- La déclaration paritaire en faveur de l'emploi des jeunes du 29 mars 2011 avec un objectif de 40 000 contrats fin 2012 ;
- L'accord national du 1^{er} juillet 2011 revalorisant la rémunération minimale des alternants pour améliorer l'attractivité de la branche ;
- Accord sur le contrat de génération du 12 juillet 2013 maintenant l'objectif de 40 000 contrats par an à l'horizon 2016.

Le projet d'accord revoit cet objectif à la hausse, à 46 000 alternants au 31 décembre 2020 avec des échéances intermédiaires à 42 000 à fin 2016 et 44 000 à fin 2018.

De plus, l'accord reprend le diagnostic de branche sur l'alternance avec les constats suivants :

- Fin 2013, 40 530 contrats en alternance ;
- Un faible taux de rupture anticipée des contrats à 5 % ;
- Un haut niveau de réussite aux examens à 85 % ;
- Une insertion dans l'emploi, 6 mois après la formation de 80 % pour les apprentis et de 85 % pour les contrats de professionnalisation.

Le projet maintient ces objectifs qualitatifs et en ajoute deux nouveaux :

- La progression du taux d'emploi en CDI à l'issue de la formation d'environ 60 % à 65 % ;
- Objectif de 10 % contre 6 % actuellement de femmes apprenties présentes dans les CFAI fin 2020.

FO Métaux se félicite de cette nouvelle étape dans la politique ambitieuse de la branche en matière d'alternance, portée depuis de nombreuses années par la négociation collective.

Paris, le 21 octobre 2014

Contact :

Frédéric HOMEZ – Secrétaire Général

Tél : 01.53.94.54.00